



PROCES-VERBAL

De l'élection du président, vice-présidents et autres membres du bureau

De la communauté de communes MELLOIS en POITOU

L'an deux mille vingt-six, le 9 avril 2026 à la Salle des fêtes de Brioux-sur-Boutonne, à 18H30, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 et de l'article L.5211-6 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil communautaire de Mellois en Poitou.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires titulaires suivants :

Nom du conseiller	Présent	Absent	Ayant donné pouvoir à
Madame ARCHIMBAULT-BOIROUX Guénaëlle	X		
Monsieur AUDÉ Laurent	X		
Monsieur BALLAND Cyril	X		
Monsieur BARRÉ Daniel	X		
Monsieur BAUDRY Patrice	X		
Monsieur BAUMGARTEN Christian	X		
Monsieur BERNARD Éric	X		
Monsieur BETTELI Géralde	X		
Madame BEURET Lucie	X		
Madame BIET Christelle	X		
Monsieur BLAUD Philippe	X		
Madame BON Fabienne	X		
Monsieur BONNAUD Stéphane	X		
Monsieur BONNIN Jean-Marie	X		
Madame BOUYER Nadia	X		
Monsieur BRENET François	X		
Monsieur BERTONNIER Pascal		X	Pouvoir à Sylvie COUSIN
Madame BRILLAUD Chantal	X		
Monsieur BROSSARD François	X		
Madame BROSSET Valérie		X	Représentée par son suppléant Thibault DRAGON
Madame BRUNET Sylvie	X		
Monsieur CAQUINEAU Emmanuel		X	Pouvoir à Nicolas RAGOT
Madame CHAILLER Catherine	X		
Monsieur CHARPENTIER Patrick	X		
Monsieur CHASSIN Julien		X	Représenté par son suppléant Jany BORDEVAIRE
Monsieur CHESNEAU Étienne	X		

Monsieur CHOLLET Daniel		X	Représenté par son suppléant Monsieur Bruno LEROUX
Madame COUSIN Sylvie	X		
Monsieur COYAU David	X		
Monsieur DELEZAY Gaëtan	X		
Madame DENOEL-MAZOYER Sylvie	X		
Monsieur DURGAND François	X		
Monsieur ÉMERIT Christian	X		
Monsieur FERRÉ Nicolas		X	Représenté par son suppléant Monsieur Mathieu PICARD
Monsieur FERRE Pascal	X		
Monsieur FOUCHÉ Étienne	X		
Monsieur FOUCHÉ Patrice	X		
Monsieur GABOREAU Bernard	X		
Monsieur GALIGAZON David		X	Pouvoir donné à Fabrice MICHELET
Monsieur GAYET Olivier	X		
Madame GIRAUD Mélodie	X		
Monsieur GRIFFAULT Sylvain	X		
Monsieur GUERTIN Jean-Gabriel	X		
Monsieur GUÉRY Patrice	X		
Monsieur HERISSE Mathieu	X		
Madame HEURTEBISE-DANIAUD Murielle	X		
Monsieur HUCTEAU Patrice	X		
Monsieur INGRAND Emmanuel	X		
Madame LARGEAU Vanessa	X		
Madame LEON-HENRI Aurélie	X		
Monsieur LEQUIEN Ryan	X		
Monsieur LEVASSEUR Dominique	X		
Monsieur LONGEAU Daniel	X		
Monsieur LUSSEAU Christian	X		
Madame MACAUD Isabelle	X		
Monsieur MAGNAN Jean-Christophe	X		
Madame MANGUY Fabienne	X		
Monsieur MANN Grégory	X		
Monsieur MARQUET Pierrick	X		
Madame MATHIAS Sandrine	X		
Monsieur MERCIER Sébastien	X		
Monsieur MICHELET Fabrice	X		
Monsieur MORIN Patrick	X		
Madame MORIN Christine	X		
Madame NEE Nicole	X		
Madame OUVRARD Émilie	X		
Madame PAGENEAU Liliane	X		
Monsieur PALLUAU Vincent	X		
Monsieur PELTIER Jérôme	X		
Madame PICARD Marylène	X		
Monsieur PICHON Gilles	X		
Madame POINAS Sylviane	X		
Monsieur POIRIER Gilles	X		
Madame QUINTARD-MELOUKI Jacqueline	X		
Monsieur RACINE Éric	X		

Monsieur RAGOT Nicolas	X		
Madame ROUXEL Patricia	X		
Madame SAINTIER Marie-Emmanuelle	X		
Madame SPATICO Marlène	X		
Madame THELLIER Odile	X		
Monsieur VALERY Nicolas	X		
Monsieur VICHIT Luc	X		
Madame VINATIER Christine	X		
Monsieur VINCENT Bernard	X		
Monsieur WATTEBLED Frédéric	X		
Monsieur YOU Thierry	X		

Etaient également présents, les conseillers suppléants des communes disposant d'un seul titulaire : ces élus participeront avec voix délibérative au vote du conseil communautaire si le délégué titulaire de leur commune est absent et s'il n'a pas donné pouvoir à un autre conseiller titulaire.

Nom Prénom	Présent	Absent
Madame AGNEESSENS Brigitte		X
Madame AYRAULT Élodie		X
Madame BAUDRIT Isabelle	X	
Monsieur BEAUCHAMPS Franck	X	
Monsieur BENOIST Samuel		X
Monsieur BORDEVAIRE Jany	X	
Madame BOUCHETA Jamila	X	
Monsieur BOUCHON Patrick		X
Monsieur BROSSEAU Jacky		X
Madame BRUNET Catherine		X
Monsieur BRUNET Éric		X
Monsieur CHAUVET Jean-François		X
Madame DESREUMAUX Stéphanie		X
Monsieur DRAGON Thibault	X	
Monsieur DUCOURTIEUX Jean-Claude		X
Monsieur DUCROCQ Alain	X	
Madame GALLE Perrine		X
Monsieur GARANDEAU Anick		X
Madame GARNIER Gwendoline	X	
Monsieur GARNIER Jacky	X	
Monsieur GIRAULT David		X
Madame GODIN Amélie		X
Monsieur GOUINAUD Éric	X	
Madame GOURIN Stéphanie		X
Monsieur GUERINEAU François	X	
Madame LAMBIN Corinne		X
Monsieur LEBLOND Laurent		X
Madame LEPINOUX Marie-Claude		X
Monsieur LEROUX Bruno		X
Madame LORIT Élodie		X
Madame MARCHE Élisabeth		X
Monsieur MARTIN Patrick		X
Madame MAUZÉ Marie-Madeleine		X
Monsieur MAYOT Bertrand		X
Monsieur MOREAU Olivier		X

Madame NIVET Émilie	X	
Monsieur PAIN François		X
Madame PAPILLAUD Corinne		X
Monsieur PICARD Mathieu	X	
Madame PIOT Annie	X	
Madame RASSET Sophie		X
Monsieur ROBIN Daniel		X
Madame SCHATTEMAN Christine		X
Monsieur STOFFEL Claude	X	
Madame TALON Corinne		X
Monsieur VIAUD Jonathan		X
Monsieur VRIGNON Jean-Philippe		X
Madame VUE Stéphanie	X	
Madame ZIMMERLIN Esther	X	

1. Installation des conseillers communautaires

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT, les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du titre V de ce code.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, président sortant de l'EPCI, qui a déclaré les membres du conseil communautaire installés dans leurs fonctions.

Monsieur François BROSSARD a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

Madame Liliane PAGENEAU reprend la présidence de la séance, en sa qualité de doyen d'âge (art L. 5211-9 du CGCT).

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

La doyenne d'âge des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 5211-9 du CGCT). Elle a dénombré 85 conseillers présents et 1 pouvoir et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Elle a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Elle a rappel, qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau :

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs :

Madame Mélodie GIRAUD (Commune de Sauzé-entre-Bois)

Monsieur Nicolas VALERY (Commune de Secondigné-sur-Belle)

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Il est précisé que conformément à la délibération n° C03-02-2020-1 du 3 février 2020, le conseil communautaire a adopté une modification de son règlement intérieur permettant le recours au vote par boîtiers électroniques à l'occasion de l'élection du président et des membres du bureau.

Les modalités de ce vote ont été portées à la connaissance des élus communautaires, un vote test préalable leur a été proposé.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un nouveau tour de scrutin.

2-4 Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants : 86
- c) Nombre de suffrages blancs : 4
- d) Nombre de suffrages exprimés : 82
- e) Majorité absolue : 42

Nom et prénom des Candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Sylvain GRIFFAULT	18 voix	Dix-huit voix
Monsieur Fabrice MICHELET	64 voix	Soixante-quatre voix

2-5 Proclamation de l'élection du président

Monsieur Fabrice MICHELET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé président et est immédiatement installé.

3 - Election des vice-présidents.

Sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET élu président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

Le président a rappelé qu'en application de la délibération antérieurement prise, l'établissement disposait, à ce jour, de 12 vice-présidents. Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 14 le nombre des vice-présidents du conseil.

Il est précisé que conformément à la délibération n° C03-02-2020-1 du 3 février 2020, le conseil communautaire a adopté une modification de son règlement intérieur permettant le recours au vote par boitiers électroniques à l'occasion de l'élection du président et des membres du bureau.

Les modalités de ce vote ont été portées à la connaissance des élus communautaires, un vote test préalable leur a été proposé.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un nouveau tour de scrutin.

3-1 Election du premier vice-président.

3-1-1 Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 3
- b) Nombre de votants : 86
- c) Nombre de suffrages blancs : 5
- d) Nombre de suffrages exprimés : 78
- e) Majorité absolue : 40

Nom et prénom des Candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Jérôme PELTIER	77 voix	Soixante-dix-sept voix
Madame Guénaëlle ARCHIMBAUX-BOIROUX	1 voix	Une voix

3-1-4 Proclamation de l'élection du premier vice-président

Monsieur Jérôme PELTIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier vice-président et est immédiatement installé.

3-2 Election du deuxième vice-président

3-2-1 Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 1
- b) Nombre de votants : 86

- c) Nombre de suffrages blancs : 1
- d) Nombre de suffrages exprimés : 84
- e) Majorité absolue : 43

Nom et prénom des Candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Madame Chantal BRILLAUD	79 voix	Soixante-dix-neuf voix
Madame Guénaëlle ARCHIMBAUD-BOIROUX	2 voix	Deux voix
Monsieur Géralde BETTELI	1voix	Une voix
Monsieur Etienne CHESNEAU	1 voix	Une voix
Monsieur Patrice FOUCHÉ	1 voix	Une voix

3-2-2 Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

Madame Chantal BRILLAUD ayant obtenu la majorité absolue est proclamée deuxième vice-présidente et est immédiatement installée.

3-3 Election du troisième vice-président

3-3-1 Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 2
- b) Nombre de votants : 85
- c) Nombre de suffrages déclarés blancs : 2
- d) Nombre de suffrages exprimés : 81
- e) Majorité absolue : 41

Nom et prénom des Candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Nicolas RAGOT	75 voix	Soixante-quinze voix
Madame Guénaëlle ARCHIMBAUD-BOIROUX	1 voix	Une voix
Monsieur Laurent AUDE	1 voix	Une voix
Monsieur Etienne CHESNEAU	1 voix	Une voix
Monsieur Sébastien MERCIER	1 voix	Une voix
Monsieur Gilles PICHON	1 voix	Une voix

Madame Patricia ROUXEL	1 voix	Une voix
-------------------------------	---------------	-----------------

3-3-2 Proclamation de l'élection du troisième vice-président

Monsieur Nicolas RAGOT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième vice-président et est immédiatement installé.

3-4 Election du quatrième vice-président

3-4-1 Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 4
- b) Nombre de votants : 86
- c) Nombre de suffrages blancs : 11
- d) Nombre de suffrages exprimés : 71
- e) Majorité absolue : 36

Nom et prénom des Candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Ryan LEQUIEN	65 voix	Soixante-cinq voix
Monsieur Sylvain GRIFFAULT	4 voix	Quatre voix
Monsieur Patrice HUCTEAU	1 voix	Une voix
Madame Liliane PAGENEAU	1 voix	Une voix

3-4-2 Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

Monsieur Ryan LEQUIEN ayant obtenu la majorité absolue est proclamé quatrième vice-président et est immédiatement installé.

3-5 Election du cinquième vice-président

3-5-1 Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 1
- b) Nombre de votants : 86
- c) Nombre de suffrages blancs : 2
- d) Nombre de suffrages exprimés : 83
- e) Majorité absolue : 42

Nom et prénom des Candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Gilles PICHON	74 voix	Soixante-quatorze voix

Monsieur Sylvain GRIFFAULT	3 voix	Trois voix
Monsieur Eric BERNARD	2 voix	Deux voix
Madame Guenaëlle ARCHIMBAULT-BOIROUX	1 voix	Une voix
Monsieur Daniel BARRE	1 voix	Une voix
Monsieur Etienne CHESNEAU	1 voix	Une voix
Madame Patricia ROUXEL	1 voix	Une voix

3-5-2 Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

Monsieur Gilles PICHON ayant obtenu la majorité absolue est proclamé cinquième vice-président et est immédiatement installé.

3-6 Election du sixième vice-président

3-6-1 Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 2
- b) Nombre de votants : 86
- c) Nombre de suffrages blancs : 4
- d) Nombre de suffrages exprimés : 80
- e) Majorité absolue : 41

Nom et prénom des Candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Madame Sylvie COUSIN	71 voix	Soixante et onze voix
Madame Sylvie BRUNET	2 voix	Deux voix
Madame Patricia ROUXEL	2 voix	Deux voix
Madame Guénaëlle ARCHIMBAULT-BOIROUX	1 voix	Une voix
Monsieur Laurent AUDE	1 voix	Une voix
Monsieur Géralde BETTELI	1 voix	Une voix
Monsieur Sylvain GRIFFAULT	1 voix	Une voix
Monsieur Patrice HUCTEAU	1 voix	Une voix

3-6-2 Proclamation de l'élection du sixième vice-président

Madame Sylvie COUSIN ayant obtenu la majorité absolue est proclamée sixième vice-présidente et est immédiatement installée.

3-7 Election du septième vice-président

3-7-1 Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants : 86
- c) Nombre de suffrages blancs : 2
- d) Nombre de suffrages exprimés : 84
- e) Majorité absolue : 43

Nom et prénom des Candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Olivier GAYET	72 voix	Soixante-douze voix
Madame Fabienne MANGUY	12 voix	Douze voix

3-7-2 Proclamation de l'élection du septième vice-président

Monsieur Olivier GAYET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé septième vice-président et est immédiatement installé.

3-8 Election du huitième vice-président

3-8-1 Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants : 86
- c) Nombre de suffrages blancs : 1
- d) Nombre de suffrages exprimés : 85
- e) Majorité absolue : 43

Nom et prénom des Candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Madame Vanessa LARGEAU	76 voix	Soixante-seize voix
Madame Patricia ROUXEL	3 voix	Trois voix
Monsieur Cyril BALLAND	1 voix	Une voix
Madame Lucie BEURET	1 voix	Une voix
Madame Valérie BROSSET	1 voix	Une voix
Monsieur Sylvain GRIFFAULT	1 voix	Une voix
Madame Fabienne MANGUY	1 voix	Une voix
Madame Nicole NEE	1 voix	Une voix

3-8-2 Proclamation de l'élection du huitième vice-président

Madame Vanessa LARGEAU ayant obtenu la majorité absolue est proclamé huitième vice-président et est immédiatement installé.

3-9 Election du neuvième vice-président

3-9-1 Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants : 86
- c) Nombre de suffrages blancs : 4
- d) Nombre de suffrages exprimés : 82
- e) Majorité absolue : 42

Nom et prénom des Candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Etienne FOUCHE	77 voix	Soixante-dix-sept voix
Madame Fabienne BON	1 voix	Une voix
Monsieur Gaëtan DELEZAY	1 voix	Une voix
Monsieur Sylvain GRIFFAULT	1 voix	Une voix
Monsieur Patrice HUCTEAU	1 voix	Une voix
Monsieur Patrick MORIN	1 voix	Une voix

3-9-2 Proclamation de l'élection du neuvième vice-président

Monsieur Etienne FOUCHE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé neuvième vice-président et est immédiatement installé.

3-10 Election du dixième vice-président

3-10-1 Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 1
- b) Nombre de votants : 86
- c) Nombre de suffrages blancs : 1
- d) Nombre de suffrages exprimés : 84
- e) Majorité absolue : 43

Nom et prénom des Candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Madame Nadia BOUYER	76 voix	Soixante-seize voix
Monsieur Sylvain GRIFFAULT	2 voix	Deux voix
Madame Guénaëlle ARCHIMBAUD-BOIROUX	1 voix	Une voix
Monsieur Patrice BAUDRY	1 voix	Une voix
Monsieur Philippe BLAUD	1 voix	Une voix
Monsieur Etienne CHESNEAU	1 voix	Une voix
Monsieur Sébastien MERCIER	1 voix	Une voix
Madame Patricia ROUXEL	1 voix	Une voix

3-10-2 Proclamation de l'élection du dixième vice-président

Madame Nadia BOUYER ayant obtenu la majorité absolue est proclamée dixième vice-présidente et est immédiatement installée.

3-11 Election du onzième vice-président

3-11-1 Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 2
- b) Nombre de votants : 86
- c) Nombre de suffrages blancs : 0
- d) Nombre de suffrages exprimés : 84
- e) Majorité absolue : 43

Nom et prénom des Candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Mathieu HERISSE	77 voix	Soixante-dix-sept voix
Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER	2 voix	Deux voix
Madame Guénaëlle ARCHIMBAUD-BOIROUX	1 voix	Une voix
Monsieur Laurent AUDE	1 voix	Une voix
Madame Christelle BIET	1 voix	Une voix
Madame Sylvie BRUNET	1 voix	Une voix

Monsieur Patrice HUCTEAU	1 voix	Unhe voix
---------------------------------	---------------	------------------

3-11-2 Proclamation de l'élection du onzième vice-président

Monsieur Mathieu HERISSE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé onzième vice-président et est immédiatement installé.

3-12 Election du douzième vice-président

3-12-1 Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 1
- b) Nombre de votants : 86
- c) Nombre de suffrages blancs : 0
- d) Nombre de suffrages exprimés : 85
- e) Majorité Absolue : 43

Nom et prénom des Candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Madame Sandrine MATHIAS	48 voix	Quarante-huit voix
Monsieur Sylvain GRIFFAULT	35 voix	Trente-cinq voix
Madame Guénaelle ARCHIMBAUD-BOIROUX	1 voix	Une voix
Monsieur Christian BAUMGARTEN	1 voix	Une voix

3-12-2 Proclamation de l'élection du douzième vice-président

Madame Sandrine MATHIAS ayant obtenu la majorité absolue est proclamée douzième vice-présidente et est immédiatement installée.

3-13-Election du treizième vice-président

3-13-1 Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants : 86
- c) Nombre de suffrages blancs : 2
- d) Nombre de suffrages exprimés : 84
- e) Majorité absolue : 43

Nom et prénom des Candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Christian EMERIT	78 voix	Soixante-dix-huit voix
Madame Guénaëlle ARCHIMBAUD-BOIROUX	1 voix	Une voix
Monsieur Etienne CHESNEAU	1 voix	Une voix
Monsieur Bernard GABOREAU	1 voix	Une voix
Monsieur Sylvain GRIFFAULT	1 voix	Une voix
Monsieur Pierrick MARQUET	1 voix	Une voix
Monsieur Sébastien MERCIER	1 voix	Une voix

3-13-2 Proclamation de l'élection du treizième vice-président

Monsieur Christian EMERIT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé treizième vice-président et est immédiatement installé.

3-14 Election du quatorzième vice-président

3-14-1 Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants : 86
- c) Nombre de suffrages blancs : 0
- d) Nombre de suffrages exprimés : 86
- e) Majorité absolue : 44

Nom et prénom des Candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Madame Murielle HEUTEBISE-DANIAUD	77 voix	Soixante-dix-sept voix
Madame Sylvie BRUNET	4 voix	Quatre voix
Monsieur Etienne CHESNEAU	1 voix	Une voix
Monsieur David COYAU	1 voix	Une voix
Monsieur Patrice GUERY	1 voix	Une voix
Monsieur Patrice HUCTEAU	1 voix	Une voix
Madame Patricia ROUXEL	1 voix	Une Voix

3-14-2 Proclamation de l'élection du quatorzième vice-président

Madame Murielle HEUTEBISE-DANIAUD ayant obtenu la majorité absolue est proclamée quatorzième vice-présidente et est immédiatement installée.

4. Élection des membres du bureau

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT). Aucune limite n'est fixée au nombre des autres membres du bureau.

Le président a rappelé qu'en application de la délibération antérieurement prise, l'établissement disposait, à ce jour, de 17 autres membres du bureau. Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 15 le nombre des autres membres du bureau.

Il est précisé que conformément à la délibération n° C03-02-2020-1 du 3 février 2020, le conseil communautaire a adopté une modification de son règlement intérieur permettant le recours au vote par boitiers électroniques à l'occasion de l'élection du président et des membres du bureau.

Les modalités de ce vote ont été portées à la connaissance des élus communautaires, un vote test préalable leur a été proposé.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un nouveau tour de scrutin.

4.1 Élection du premier membre du bureau

4-1-1 Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 2
- b) Nombre de votants : 85
- c) Nombre de suffrages blancs : 0
- d) Nombre de suffrages exprimés : 83
- e) Majorité absolue : 42

Nom et prénom des Candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Eric BERNARD	80 voix	Quatre-vingt voix
Monsieur Patrice GUERY	1 voix	Une voix
Monsieur Sébastien MERCIER	1 voix	Une voix
Madame Patricia ROUXEL	1 voix	Une Voix

4-1-2 Proclamation de l'élection du premier membre du bureau

Monsieur Éric BERNARD ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier membre du bureau et est immédiatement installé.

4-2 Election du deuxième membre du bureau

4-2-1 Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants : 85
- c) Nombre de suffrages blancs : 1
- d) Nombre de suffrages exprimés : 84
- e) Majorité absolue : 43

Nom et prénom des Candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Madame Liliane PAGENEAU	77 voix	Soixante-dix-sept voix
Monsieur Sébastien MERCIER	2 voix	Deux voix
Monsieur Patrice GUERY	1 voix	Une voix
Madame Emilie OUVRARD	1 voix	Une voix
Madame Marylène PICARD	1 voix	Une voix
Madame Patricia ROUXEL	1 voix	Une voix
Monsieur Nicolas VALERY	1 voix	Une voix

4-2-2 Proclamation de l'élection du deuxième membre du bureau

Madame Liliane PAGENEAU ayant obtenu la majorité absolue est proclamée deuxième membre du bureau et est immédiatement installée.

4-3-Election du troisième membre du bureau

4-3-1 Résutat du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants : 85
- c) Nombre de suffrages blancs : 1
- d) Nombre de suffrages exprimés : 84
- e) Majorité absolue : 43

Nom et prénom des Candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Patrick CHARPENTIER	81 voix	Quatre-vingt-une voix
Monsieur Laurent AUDE	1 voix	Une voix
Monsieur Daniel BARRE	1 voix	Une voix
Madame Patricia ROUXEL	1 voix	Une voix

4-3-2 Proclamation de l'élection du troisième membre du bureau

Monsieur Patrick CHARPENTIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième membre du bureau et est immédiatement installé.

4-4 Election du quatrième membre du bureau

4-4-1 Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants : 86
- c) Nombre de suffrages blancs : 0
- d) Nombre de suffrages exprimés : 86
- e) Majorité absolue : 44

Nom et prénom des Candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur François BRENET	82 voix	Quatre-vingt-deux voix
Madame Patricia ROUXEL	2 voix	Deux voix
Monsieur Daniel BARRE	1 voix	Une voix
Monsieur Sébastien MERCIER	1 voix	Une voix

4-4-2 Proclamation de l'élection du quatrième membre du bureau

Monsieur François BRENET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé quatrième membre du bureau et est immédiatement installé.

4-5 Election du cinquième membre du bureau

4-5-1 Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 3
- b) Nombre de votants : 86
- c) Nombre de suffrages blancs : 2
- d) Nombre de suffrages exprimés : 81
- e) Majorité absolue : 41

Nom et prénom des Candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Madame Nicole NEE	72 voix	Soixante-douze voix
Madame Patricia ROUXEL	3 voix	Trois voix
Monsieur Patrice GUERY	2 voix	Deux voix
Monsieur Sébastien MERCIER	2 voix	Deux voix
Monsieur Daniel BARRE	1 voix	Une voix
Monsieur Christian BAUMGARTEN	1 voix	Une voix

4-5-2 Proclamation de l'élection du cinquième membre du bureau

Madame Nicole NEE ayant obtenu la majorité absolue est proclamée cinquième membre du bureau et est immédiatement installée.

4-6 Election du sixième membre du bureau

4-6-1 Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 1
- b) Nombre de votants : 86
- c) Nombre de suffrages blancs : 0
- d) Nombre de suffrages exprimés : 85
- e) Majorité absolue : 43

Nom et prénom des Candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Frédéric WATTEBLED	75 voix	Soixante-quinze voix
Monsieur Sébastien MERCIER	2 voix	Deux voix
Madame Guénaëlle ARCHIMBAUD-BOIROUX	1 voix	Une voix
Monsieur Christian BAUMGARTEN	1 voix	Une voix

Monsieur Gérale BETTELI	1 voix	Une voix
Madame Christelle BIET	1 voix	Une voix
Monsieur Patrice HUCTEAU	1 voix	Une Voix
Madame Isabelle MACAUD	1 voix	Une voix
Madame Christine MORIN	1 voix	Une voix
Madame Patricia ROUXEL	1 voix	Une voix

4-6-2 Proclamation de l'élection du sixième membre du bureau

Monsieur Frédéric WATTEBLED ayant obtenu la majorité absolue est proclamé sixième membre du bureau et est immédiatement installé.

4-7-Election du septième membre du bureau

4-7-1 Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants : 86
- c) Nombre de suffrages blancs : 5
- d) Nombre de suffrages exprimés : 81
- e) Majorité absolue : 41

Nom et prénom des Candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER	72 voix	Soixante-douze voix
Monsieur Sébastien MERCIER	3 voix	Trois voix
Monsieur Christian BAUMGARTEN	1 voix	Une voix
Madame Sylvie BRUNET	1 voix	Une voix
Monsieur Sylvain GRIFFAULT	1 voix	Une voix
Madame Isabelle MACAUD	1 voix	Une voix
Monsieur Pierrick MARQUET	1 voix	Une voix
Madame Patricia ROUXEL	1 voix	Une voix

4-7-2 Proclamation de l'élection du septième membre du bureau

Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamée septième membre du bureau et est immédiatement installée.

4-8 Election du huitième membre du bureau

4-8-1 Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants : 86
- c) Nombre de suffrages blancs : 4
- d) Nombre de suffrages exprimés : 82
- e) Majorité absolue : 42

Nom et prénom des Candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Cyril BALLAND	77 voix	Soixante-dix-sept voix
Monsieur Sébastien MERCIER	2 voix	Deux voix
Monsieur Patrice HUCTEAU	1 voix	Une voix
Madame Isabelle MACAUD	1 voix	Une voix
Madame Patricia ROUXEL	1 voix	Une voix

4-8-2 Proclamation de l'élection du huitième membre du bureau

Monsieur Cyril BALLAND ayant obtenu la majorité absolue est proclamé huitième membre du bureau et est immédiatement installé.

4-9 Election du neuvième membre du bureau

4-9-1 Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 1
- b) Nombre de votants : 86
- c) Nombre de suffrages blancs : 0
- d) Nombre de suffrages exprimés : 85
- e) Majorité absolue : 43

Nom et prénom des Candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Madame Marlène SPATICO	77 voix	Soixante-dix-sept voix
Madame Sylvie BRUNET	3 voix	Trois voix
Monsieur Sébasdtien MERCIER	2 voix	Deux voix
Madame Patricia ROUXEL	2 voix	Deux voix
Monsieur Patrice GUERY	1 voix	Une voix

4-9-2 Proclamation de l'élection du neuvième membre du bureau

Madame Marlène SPATICO ayant obtenu la majorité absolue est proclamée neuvième membre du bureau et est immédiatement installée.

4-10 Election du dixième membre du bureau

4-10-1 Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants : 86
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 5
- d) Nombre de suffrages exprimés : 81
- e) Majorité absolue : 41

Nom et prénom des Candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Eric RACINE	53 voix	Cinquante-trois voix
Monsieur Thierry YOU	28 voix	Vingt huit voix

4-10-2 Proclamation de l'élection du dixième membre du bureau

Monsieur Éric RACINE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé dixième membre du bureau et est immédiatement installé.

4-11 Election du onzième membre du bureau

4-11-1 Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 1
- b) Nombre de votants : 86
- c) Nombre de suffrages blancs : 5
- d) Nombre de suffrages exprimés : 80
- e) Majorité absolue : 41

Nom et prénom des Candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Laurent AUDE	74 voix	Soixante-quatorze voix
Madame Patricia ROUXEL	3 voix	Trois voix
Monsieur Patrice HUCTEAU	1 voix	Une voix
Monsieur Sébastien MERCIER	1 voix	Une voix

Monsieur Thierry YOU	1 voix	Une voix
-----------------------------	---------------	-----------------

4-11-2 Proclamation de l'élection du onzième membre du bureau

Monsieur Laurent AUDE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé onzième membre du bureau et est immédiatement installé.

4-12 Election du douzième membre du bureau

4-12-1 Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants : 86
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d) Nombre de suffrages exprimés : 86
- e) Majorité absolue : 44

Nom et prénom des Candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Etienne CHESNEAU	81 voix	Quatre-vingt-une voix
Monsieur Laurent AUDE	1 voix	Une voix
Madame Fabienne MANGUY	1 voix	Une voix
Monsieur Sébastien MERCIER	1 voix	Une voix
Monsieur Vincent PALLUAU	1 voix	Une voix
Madame Patricia ROUXEL	1 voix	Une voix

4-12-2 Proclamation de l'élection du douzième membre du bureau

Monsieur Etienne CHESNEAU ayant obtenu la majorité absolue est proclamé douzième membre du bureau et est immédiatement installé.

4-13 Election du treizième membre du bureau

4-13-1 Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants : 86
- c) Nombre de suffrages blancs : 0
- d) Nombre de suffrages exprimés : 86
- e) Majorité absolue : 44

Nom et prénom des Candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Grégory MANN	81 voix	Quatre-vingt-une voix
Madame Guénaëlle ARCHIMBAUD BOIROUX	1 voix	Une voix
Monsieur Laurent AUDE	1 voix	Une voix
Monsieur Sébastien MERCIER	1 voix	Une voix
Madame Patricia ROUXEL	1 voix	Une voix
Monsieur Bernard VINCENT	1 voix	Une voix

4-13-2 Proclamation de l'élection du treizième membre du bureau

Monsieur Grégory MANN ayant obtenu la majorité absolue est proclamé treizième membre du bureau et est immédiatement installé.

4-14 Election du quatorzième membre du bureau

4-14-1 Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants : 86
- c) Nombre de suffrages blancs : 1
- d) Nombre de suffrages exprimés : 85
- e) Majorité absolue : 43

Nom et prénom des Candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Madame Guénaëlle ARCHIMBAUD-BOIROUX	80 voix	Quatre-vingts voix
Madame Patricia ROUXEL	3 voix	Trois voix
Monsieur Luc VICHIT	1 voix	Une voix
Monsieur Thierry YOU	1 voix	Une voix

4-14-2 Proclamation de l'élection du quatorzième membre du bureau

Madame Guénaëlle ARCHIMBAUD-BOIROUX ayant obtenu la majorité absolue est proclamé quatorzième membre du bureau et est immédiatement installé.

4-15 Election du quinzième membre du bureau

4-15-1 Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants : 86
- c) Nombre de suffrages blancs : 1
- d) Nombre de suffrages exprimés : 85
- e) Majorité absolue : 43

Nom et prénom des Candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Patrice FOUCHE	77 voix	Soixante-dix-sept voix
Monsieur Sébastien MERCIER	2 voix	Deux voix
Madame Patricia ROUXEL	2 voix	Deux voix
Monsieur Bernard GABOREAU	1 voix	Deux voix
Monsieur Patrice HUCTEAU	1 voix	Deux voix
Madame Aurélie LEON-HENRI	1 voix	Deux voix
Monsieur Thierry YOU	1 voix	Deux voix

4-15-2 Proclamation de l'élection du quinzième membre du bureau

Monsieur Patrice FOUCHE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé quinzième membre du bureau et est immédiatement installé.

6 – Lecture de la charte de l' élu local

L'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales prévoit que : « lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau, le président donne lecture de la charte de l' élu local mentionnée à l'article L. 1111-12. Le président remet aux conseillers communautaires une copie de la charte de l' élu local et des dispositions de la sous-section 1 de la section 2 du chapitre IV du présent titre dans les communautés de communes, de la section 3 du chapitre VI du présent titre dans les communautés d'agglomération, de la sous-section 4 de la section 2 du chapitre V du présent titre dans les communautés urbaines et les métropoles, ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions ».

De même l'article L.1111-12 du même code précise que « les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales, dans les conditions prévues par la loi, ainsi que les élus des arrondissements de la Ville de Paris et des communes de Lyon et Marseille. Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions

qui lui sont propres. Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L. 1111-13 et L. 1111-14. Ces dispositions constituent la charte de l' élu local ».

Monsieur Fabrice MICHELET élu président de la communauté de commune Mellois en Poitou fait lecture de la charte aux membres de conseil communautaire et leur précise que le document reprenant cette dernière et l'ensemble des textes visé par les dispositions de l'article L.5211-6 du code général des collectivités territoriales leur a été remis.

Charte de l' élu local

Les devoirs de l' élu :

Article L1111-13 du code général des collectivités territoriales

Dans l'exercice de son mandat, l' élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L' élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L' élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat.

Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

Les droits de l' élu :

Article L1111-14 du code général des collectivités territoriales

Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13.

Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues.

7 Observations et réclamations sur les scrutins

A remplir et noter néant si aucune observation ou réclamation

Néant

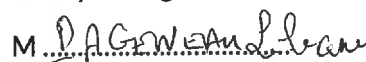
Le présent procès-verbal dressé et clos le 9 avril 2026 à 21 heures 45 minutes, en double exemplaire, est signé par le président, le conseiller communautaire le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire de séance.

Le président

M. 



Le doyen d'âge

M. 



Le secrétaire de séance

M. BROSSARD François



Les assesseurs

M. VALÉRY Nicolas



Mme. Grand Nicolas

